

Traversée du lac: Genève défend une stratégie en deux temps

ROUTES • *Malgré le scepticisme de la Confédération, le canton n'abandonne pas sa grande traversée. Mais l'élargissement de l'autoroute de contournement devra être fait avant.*

MARIO TOGNI

Une «fusée à deux étages». C'est ainsi que le canton de Genève décrit sa stratégie pour absorber l'augmentation à venir du trafic motorisé. Sans se déplacer, le Conseil d'Etat a mandaté hier le chef de la Direction générale de la mobilité, Blaise Hochstrasser, et l'ingénieur cantonal, René Leutwyler, pour préciser sa feuille de route. Le premier «étage», prioritaire, c'est l'élargissement de l'autoroute de contournement, chroniquement engorgée (horizon 2020-2025); le second, c'est la grande traversée du lac (Vengeron-Belotte), qui permettrait d'ici à 2030 de boucler le «ring» autoroutier et de délester le centre-ville.

Jusqu'à présent, Genève défendait la traversée comme un moyen de décongestionner l'autoroute, une alternative à son élargissement. Aujourd'hui, le canton prône les deux options en parallèle. «Ces projets sont complémentaires», insiste René Leutwyler.

Ce revirement est en réalité dicté par Berne, qui a analysé les solutions avant d'ouvrir, peut-être, les cordons de la bourse. Lundi, l'Office fédéral des routes (Ofrou) a présenté son rapport sur la suppression des goulets d'étranglement, qui reprend des conclusions déjà émises en juin 2012: à ses yeux, l'élargissement autoroutier est indispensable, avec ou sans traversée du lac; quant à cette dernière, sa viabilité reste à démontrer.

L'argent, nerf de la guerre

Ajouté à cela le refus du Conseil des Etats, la semaine passée, d'inscrire la traversée du lac dans le réseau des routes nationales, on pourrait croire le projet mort-né. Mais Genève ne voit pas ces signaux comme un coup d'arrêt définitif. La Confédération reconnaît en effet une utilité régionale à cette infrastructure, tout en pointant son coût élevé (3,5 milliards) et son fort impact environnemental. L'Ofrou demande ainsi au canton d'affiner son concept. «Nous devons convaincre Berne que cette traversée s'inscrit dans le développement territorial du Grand Genève», précise René Leutwyler.

Dans tous les cas, le nerf de la guerre restera l'argent. Et à ce stade, la traversée ne bénéficie d'aucun financement. Genève espère voir son projet inscrit dans l'arrêté fédéral sur l'extension du réseau des routes nationales en 2015. Mais rien n'est moins

sûr, au regard de la concurrence effrénée que se livrent les régions suisses dans la course aux infrastructures.

Troisième voie

Pour l'élargissement autoroutier, évalué à 1,5 milliard de francs, la situation est plus claire. Le projet entre dans une enveloppe de fonds d'infrastructure dévolue à la suppression des goulets d'étranglement (dotée de 5,5 milliards). «La saturation de l'autoroute est avérée et il s'agit d'y répondre durablement, alors que le trafic individuel va augmenter», souligne Blaise Hochstrasser.

Rien n'est toutefois acquis. Le canton doit encore s'assurer que le projet figure dans les priorités du second arrêté sur les goulets d'étranglement, qui devrait être adopté par les chambres au printemps 2014.

Le programme comprend la construction d'une troisième voie – dans les deux sens –, ce qui nécessite l'élargissement de plusieurs tunnels, dont ceux de Vernier et de Confignon. Techniquement, les travaux pourraient avoir lieu sans perturber le trafic, selon René Leutwyler, puisque des tubes parallèles seraient percés pour dévier la circulation.

Un enjeu «économique»

Plusieurs phases sont prévues. La création d'une nouvelle jonction à Versoix ou Colley-Bossy, l'amélioration de celle du Grand-Saconnex et le passage de deux à trois voies entre Coppet et l'aéroport, devraient déjà permettre de gérer la congestion. Tout comme la création d'une nouvelle sortie au lieu-dit Vernier-Canada et le complément de celle de Lancy-Sud. L'élargissement du tronçon aéroport-Bernex viendrait dans un deuxième temps.

Reste encore une inconnue: avec ou sans la traversée du lac, l'élargissement autoroutier ne se fera pas de manière identique. L'opportunité de construire un pont ou un tunnel à travers le Léman devra donc être tranchée une bonne fois pour toute avant d'aller de l'avant, probablement d'ici à 2015. René Leutwyler est convaincu que Genève a des arguments à faire valoir: «L'arc lémanique est un gros contributeur de la péréquation intercantonale, avance-t-il. Si son économie fonctionne, c'est toute la Suisse qui en profite.»



Aux yeux de l'Office fédéral des routes, qui a présenté son rapport sur la suppression des goulets d'étranglement lundi, l'élargissement de l'autoroute de contournement est indispensable, avec ou sans traversée du lac. JPDS

EN BREF

RÉAMÉNAGEMENT DU BOIS-DE-LA-BÂTIE

LOISIRS La Ville de Genève veut créer un nouvel espace de loisirs au Bois-de-la-Bâtie. La municipalité a dévoilé hier le projet qui a remporté le concours d'architecture paysagère qu'elle avait lancé. Les autorités doivent maintenant estimer les coûts de réalisation. Une demande de crédit sera ensuite déposée au Conseil municipal de la Ville de Genève. Le parc du Bois-de-la-Bâtie a été créé à la fin du 19^e siècle. L'aménagement du lieu s'est fait lors d'interventions successives, peu coordonnées. La municipalité souhaite redonner à l'endroit son harmonie perdue. Le nouvel espace abritera des zones de jeux pour les différents groupes d'âges. Les éléments ludiques seront pour la plupart en bois. ATS

DÉBAT SUR LES MONNAIES COMPLÉMENTAIRES

CONFÉRENCE Une conférence à deux voix sur le revenu conditionnel de base et les monnaies complémentaires est prévue ce soir, de 18 h 30 à 22 h, à la Maison des associations. Face à la crise monétaire et financière, l'événement propose une analyse de la situation économique actuelle et surtout la mise en perspective d'alternatives. Jean-Michel Servet, professeur à l'Institut des hautes études internationales et du développement de Genève (IHEID), et Frédéric Bosqué, coordinateur du Sol-Violette de Toulouse et administrateur du mouvement Sol national – le Sol est un exemple de monnaie complémentaire existant en France –, animeront la séance. L'entrée est libre. Un séminaire d'une journée est également prévu sur le même thème, uniquement sur inscription, le lendemain. DDS Plus d'informations sur www.ecoattitude.org

CONCERT DE PÂQUES À BELLE-IDÉE

CHÈNE-BOURG Dans le cadre du programme culturel «L'Art à l'hôpital», les solistes de l'Ensemble instrumental romand donneront un concert dimanche, dans la salle Ajuria-guerra du site de Belle-Idée, à Chêne-Bourg. L'entrée est libre. Le public aura la possibilité d'assister aux répétitions samedi et dimanche à 14 h. Au programme, le Quintette en sol mineur KV516 de Mozart et l'Octuor opus 20 en mi bémol majeur de Mendelssohn. MOP Di 31mars à 15h, Belle-Idée, 2ch. du Petit-Bel-Air, Chêne-Bourg, salle Ajuria-guerra. Entrée libre. www.arthug.ch

LES ARCHIVES DU MEG CONSULTABLES AU PALAIS EYNARD

ETHNOGRAPHIE Les archives du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) ont été déposées auprès de celles de la Ville de Genève, au Palais Eynard, où elles peuvent désormais être consultées. Leur inventaire est disponible sur le site des archives municipales. Ces archives comprennent des documents papiers et audio ainsi que des photographies. Elles couvrent une période allant de 1841 à 2012, avec une majorité de documents du 20^e siècle, a indiqué hier la responsable de la communication du MEG, Sylvie Clément Govers, précisant qu'il s'agit d'une obligation légale pour le musée de verser ses archives à la Ville de Genève. ATS

CHAMP-DOLLON

Les gardiens vont rencontrer le Conseil d'Etat

Les gardiens de la prison de Champ-Dollon vont être reçus par une délégation du Conseil d'Etat. Le débrayage qu'ils ont voté il y a deux semaines pour se plaindre de leurs conditions de travail est suspendu, a indiqué hier Christian Antonietti, président de l'UPCP. Réunie le 13 mars en assemblée générale extraordinaire, la section prison de l'Union du personnel du corps de police (UPCP) avait décidé de mener une grève symbolique d'une demi-heure, une première à Genève. L'action devait avoir lieu ce matin.

L'UPCP dénonce la politique répressive menée par le conseiller d'Etat en charge de la Sécurité Pierre Maudet et le procureur général Olivier Jornot, sans aucune anticipation quant à la capacité carcérale. Or la surpopulation engendre de graves problèmes sécuritaires, et le personnel a déjà subi des violences. ATS

BILAN

L'absentéisme atteint des records au sein de la justice

La fin de l'ère Zappelli n'a pas enrayer l'absentéisme galopant qui sévit au sein du Pouvoir judiciaire. «Le taux d'absentéisme est le gros point noir de l'année écoulée», a fait savoir hier le procureur général Olivier Jornot, en dressant le bilan 2012 des activités du Palais de justice. Alors que dans ce domaine, le troisième pouvoir s'en sortait parmi les meilleurs en 2009. Ce taux s'élevait alors à 4,8%, contre 6,4% l'an dernier.

Deux éléments ont joué un rôle dans cette hausse, selon Olivier Jornot. Le premier est à chercher dans les changements considérables qu'ont traversés les juridictions, notamment l'adaptation au nouveau code de procédure pénale et, plus récemment, la réforme du droit de la tutelle. Mais c'est surtout le sous-effectif chronique dont souffre le Palais de justice qui conduit à une surcharge de tra-



Olivier Jornot estime que la justice manque encore de moyens JPDS

vail parfois difficile à gérer.

La réorganisation de la direction des ressources humaines ainsi que la mise en place de suivis personnalisés devraient inverser la tendance. Comme son prédécesseur l'a fait avant lui à chaque conférence annuelle, M. Jornot a toutefois rappelé combien la justice genevoise manquait encore de moyens. Les renforts déjà acquis cette année ne seront pas suffisants pour décharger les collaborateurs en place. D'autant que «des idées qui germent à

Berne vont impliquer un surcroît d'activités pour la justice genevoise», constate M. Jornot.

En accord avec le Conseil d'Etat, le Pouvoir judiciaire a arrêté un plan de financement quadriennal qui insiste sur le renforcement des effectifs, notamment au Ministère public et au Tribunal pénal. Un rapport de la Cour des comptes avait d'ailleurs conclu en juin 2012 que la dotation de certaines juridictions devait encore être revue à la hausse dans les plus brefs délais.

La justice genevoise va également pousser pour la construction du nouveau Palais de justice, annoncée en 2012. Aujourd'hui le pouvoir judiciaire est éclaté sur huit sites différents. «Les coûts liés à cet éparpillement sont très chers», remarque Olivier Jornot. Le nouveau bâtiment ne devrait

cependant pas voir le jour avant 2020. Jusqu'à cette date, la justice devra faire avec les locaux existants. Les problèmes organisationnels et l'inconfort pèseront inévitablement sur l'efficacité du travail. «Nous allons avoir des années difficiles», avoue M. Jornot.

En 2012, le Palais de justice a traité plus de 93 000 procédures, dont 60% concernaient des affaires civiles et un tiers des affaires pénales. Le nombre de procédures traitées a légèrement augmenté par rapport à 2011.

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 131 millions de francs, soit une hausse de 3,7%. Les revenus ont, eux, augmenté, pour atteindre 31,5 millions de francs. «Nous avons beaucoup confisqué d'argent dans la filière pénale», observe le procureur général.

PAULINE CANCELA/ATS